Nations Unies A/61/L.12/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 49 de l'ordre du jour
Le sport au service de la paix et du développement

Algérie, Andorre, Burkina Faso, Chili, Chine, Fédération de Russie, Grèce, Koweït, Maroc, Monaco, Norvège, Philippines, Roumanie, Saint-Marin, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Turquie : projet de résolution

Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Guatemala, Israël, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Moldova, Mongolie, Monténégro, Oman, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovénie, Soudan, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Viet Nam et Zambie

06-60323 (F) 061106 061106